

221C0124
FR0004166155-FS0038

14 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NR21
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2021, la société en commandite par actions Altarea¹ (87 rue de Richelieu, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 janvier 2021, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société NR21 et détenir 7 142 813 actions NR21 représentant autant de droits de vote, soit 96,82% du capital et des droits de vote de la société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société NR21³.

¹ Société contrôlée par M. Alain Taravella.

² Sur la base d'un capital composé de 7 377 172 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. prospectus approuvé par l'AMF le 18 décembre 2020 sous le n° 20-606 et communiqué de la société NR21 du 11 janvier 2021.